



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Report du plan de rétablissement du caribou de la Gaspésie : une décision inadmissible

Rimouski, le 9 avril 2019. – Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CREBSL) dénonce fermement la décision du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) de reporter la publication du plan de rétablissement du caribou de la Gaspésie, élément clé pour la survie de cette population au seuil de l'extinction, et exige sa publication afin de permettre un urgent travail de conservation concerté.

Un plan de rétablissement attendu

Le caribou de la Gaspésie est en fait une population relique de caribou forestier de quelque 70 individus, isolée sur les sommets du parc national de la Gaspésie, caractérisée par un faible recrutement et en voie de disparition. Les efforts pour éviter l'extinction de ce cervidé emblématique ne datent pas d'hier, et pour cause : le caribou est un facteur d'attractivité important pour le parc national, lui-même un moteur économique incontournable de la région.

Plusieurs plans ont été mis en œuvre depuis 1990 pour adapter l'aménagement forestier et tenter de redresser la population. La population a toutefois poursuivi son déclin. En février dernier, le MFFP devait présenter sa nouvelle mouture... et a fait volte-face en présentant seulement un vague plan d'action, tout en reportant la publication du plan de rétablissement.

Des solutions pourtant connues

Des décennies de recherche rigoureuse pointent sans ambiguïté vers une interaction entre l'abondance des prédateurs et le rajeunissement de la forêt en périphérie du parc pour expliquer le déclin des caribous de la Gaspésie. Selon les avancées de l'équipe de recherche en gestion de la faune terrestre de l'UQAR, une diminution substantielle de la probabilité d'extinction est envisageable en réduisant la proportion de coupes de moins de 20 ans tout en abaissant l'abondance de coyotes. Le plan de rétablissement sert justement à intégrer ce genre de connaissances pour guider les décisions d'aménagement.

L'urgence d'agir efficacement

Le CREBSL croit résolument que les intervenants régionaux sont aptes à se concerter efficacement à la lumière de la science afin d'agir promptement pour la survie de la population.

Pour ce faire, il est cependant **essentiel de publier le plan de rétablissement**. En effet, ce document permettra une réelle évaluation des impacts de l'ensemble des actions de rétablissement et fournira une base solide et surtout scientifique aux discussions. Le report de publication, puisqu'il empêche toute amorce éclairée du travail de concertation, est inacceptable alors que la population est au seuil de l'extinction et que des actions urgentes et probantes sont nécessaires à sa survie.

Le CREBSL est convaincu que la coexistence est possible entre la conservation des habitats du caribou de la Gaspésie et la santé économique des communautés forestières; il participera constructivement à toute discussion avec les élus et les intervenants concernés.

À propos du CREBSL

Depuis plus de 40 ans, le CREBSL œuvre comme organe de concertation régionale en matière d'environnement. Son conseil d'administration est représentatif des huit MRC du Bas-Saint-Laurent et provient en majorité d'OSBL voués à l'environnement. La forêt est un domaine dans lequel le CREBSL a mené des actions d'envergure depuis ses tout débuts, notamment sur les épandages de pesticides chimiques, jusqu'à s'impliquer activement dans la régionalisation de l'aménagement forestier, ce qui en fait un acteur clé de l'évolution de la foresterie vers l'aménagement écosystémique dans la région et la province.

Pour consulter d'autres informations en ligne sur le sujet, le public est invité à accéder au site www.crebsl.com.

-30-

Source :

Marie-Hélène Ouellet D'Amours
Conseillère en environnement et développement durable
Tél. : 418 721-5711

Information :

Patrick Morin
Directeur adjoint
Tél. : 418 721-5711 | Cell. : 418 732-9137